

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2025-12

Extrait du registre des délibérations

Séance du 31 mars 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq le trente et un mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gary Leroux, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 10

Nombre de Membres Votants : 13

Date de la Convocation : 19 mars 2025

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, M. Christophe TRIPOZ, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL, Mme Sandra RUCH.

Excusés : M. Sylvain BELFIS (ayant donné pouvoir à M. Vincent GUICHARDAN), M. Dominique MICHEL (ayant donné pouvoir à M. Gary Leroux), M. Franck BOUVARD (ayant donné pouvoir à Sandra Penin), M. Bruno BOURY, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON.

Secrétaire de séance : M. Jérôme Chavanel

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, des demandes de subvention pour l'exercice 2025.

Après Délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de verser des subventions pour un montant total de 15 700.00 € (quinze mille sept cent euros) aux associations suivantes :

Concours de volailles	100.00 €
Fleurissement de Malafretaz	1 516.00 €
Comité des Fêtes de Malafretaz	1 350.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Malafretaz	1000.00 €
Union musicale de Montrevel	350.00 €
La Ligue contre le Cancer	50.00 €
La Prévention Routière	50.00 €
ONAC-VG de l'Ain	50.00 €
Malafretaz Lecture	2 934.00 €
VAB	5 000.00 €
Wake and Wind Academy	3 300.00 €

Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le 10/04/25
Publiée le 10/04/25

Le Maire,
G LEROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20250331-2025033112-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2025-12

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Jérôme Chavanel



Le Maire,
Gary Leroux



Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le
Publiée le

Le Maire,
G LEROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20250331-2025033112-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025